

Asso Capoeira Senzala Réunion

Bulletin d'adhésion 2017/2018



Adhérent

Nom, Prénom :

Date de Naissance :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

E-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Formule d'Abonnement

	Année	Semestre	Trimestre
1 COURS	<input type="checkbox"/> 250€	<input type="checkbox"/> 180€	<input type="checkbox"/> 100€
2 COURS*	<input type="checkbox"/> 300€	<input type="checkbox"/> 210€	<input type="checkbox"/> 120€
3 COURS*	<input type="checkbox"/> 350€	<input type="checkbox"/> 230€	<input type="checkbox"/> 140€
Enfant	<input type="checkbox"/> 200€	<input type="checkbox"/> 140€	<input type="checkbox"/> 80€

(Tarif réduit : Famille nombreuse, chômeur, bénéficiaire du RSA, veuillez nous contacter)

Créneau(x) choisi(s)

Mardi (Cité des Arts) Mardi (St-Paul) Mercredi (St-Denis) Vendredi (L'Ermitage)

Adhésion (Obligatoire)

25€ - Capoeira Senzala Réunion

35€* - Capoeira Senzala Réunion, Arte Negra Réunion et Capoeira Réunion

(*) adhésion à 35€ obligatoire pour 2 ou 3 cours

Règlement

MONTANT (Adhésion + Formule) = €

Espèces 1 Chèque 2 Chèques 3 Chèques

Chèque à l'ordre de « Asso Capoeira Senzala Réunion »

Pour tout connaître de la Capoeira à La Réunion, suivez-nous sur Facebook :
@Escola Senzala de Capoeira 974 @Arte Negra Réunion @Capoeira Réunion

06 93 47 21 21 – WWW.SENZALA.RE

Pièces à fournir à l'inscription.

La fiche d'inscription remplie (à envoyer par mail à lingua@senzala.re).

Un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport.

Autorisation parentale pour les – de 18 ans (-> page 2).

En cochant cette case, je m'engage à respecter le règlement intérieur (-> pages 3 et 4).

Capoeira Senzala Réunion (Association loi 1901)

1/4

15, Chemin des Agrumes / BOIS-DE-NÉFLES / 97490 STE-CLOTILDE

Tel: 06 93 47 21 21 / Site internet : www.senzala.re / email : lingua@senzala.re

Capoeira Senszala Réunion – 2017/2018



Autorisation Parentale

Je soussigné(e)

Agissant en tant que Père Mère Tuteur

Domicilié(e) à

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

AUTORISE MON ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

À participer aux cours de capoeira. Je donne mon accord pour tout transport et j'autorise la prise en charge médicale pour tout incident pouvant survenir pendant les cours.

TRAJETS ALLER-RETOUR AUX COURS

Concernant le trajet pour venir aux cours, je décharge l'Association Capoeira Senszala Réunion de toutes responsabilités concernant ce temps de trajet. Cependant, je précise que mon enfant effectuera :

TRAJET ALLER :

Seul Accompagné par :

TRAJET RETOUR :

Seul Accompagné par :

À

Le

Signature :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Atteste sur l'honneur ».

Règlement Intérieur de Capoeira Senzala Réunion



Ce règlement intérieur est à appliquer à chaque cours dans le respect du professeur et des autres participants. Il est remis à chaque adhérent en début d'année et doit être lu attentivement et validé par l'adhérent sur la fiche d'inscription.

Article 1 – Règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les droits et obligations de chacune des deux parties désignées par « l'adhérent et l'association Capoeira Senzala Réunion ». Tout participant est tenu de lire le présent règlement et d'accepter les conditions relatives à sa participation.

Article 2 - Condition d'admission :

Le bureau de l'association pourra refuser l'accès à la salle à compter du second cours :

- aux membres n'ayant pas réglé leur cotisation
- aux membres n'ayant pas fourni rapidement une preuve de leur aptitude à pratiquer par un certificat médical
- aux membres n'ayant pas rendu un dossier d'inscription complet.

Article 3 - Admission des mineurs :

Pour les adhérents âgés de moins de 18 ans, l'autorisation parentale figurant sur la feuille d'inscription doit être remplie et signée par l'un des représentants légaux (père, mère, tuteur) lors de l'inscription.

Article 4 – Responsabilité :

Les parents doivent impérativement vérifier la présence d'un responsable de l'association lors de chaque entraînement ou manifestation quand ils confient leur enfant. Déposer son enfant devant la salle de sport sans vérifier la présence d'un responsable ne constitue pas une prise en charge de celui-ci par l'Association et n'engage pas de ce fait la responsabilité de celle-ci, des dirigeants et professeurs. L'association décline toute responsabilité en cas de vol. Évitez de venir à l'entraînement avec des objets de valeur (bijoux, etc.).

Article 5 – Assurances :

Selon l'esprit sportif, les membres de l'association dégagent de toute responsabilité le bureau, les professeurs et les autres membres en cas d'accident durant l'entraînement. Tout adhérent est responsable du matériel mis à sa disposition et doit le remplacer en cas de détérioration. Tout adhérent est assuré pour les accidents survenant pendant les entraînements, sous réserve d'une déclaration effectuée dans les délais impartis.

Article 6 - Paiement de l'adhésion et des cours :

Le paiement de l'adhésion à l'association et des cours est obligatoire et doit être réglé au plus tôt, dès le second cours (le premier cours pouvant être considéré comme un cours d'essai gratuit).

Les seules conditions ouvrant droit à un remboursement sont le déménagement hors du département et l'incapacité à la pratique (obligatoirement justifiée par un certificat médical actualisé).

La cotisation est annuelle et sert à couvrir les différentes dépenses de l'association et à financer d'éventuels projets.

Le partenariat avec Arte Negra Réunion et Capoeira Réunion vous permet d'adhérer aux trois associations à un tarif avantageux. Cette adhésion est obligatoire si l'adhérent participe à des créneaux de cours ou stages organisés par les associations partenaires.

Article 7 - Certificat médical :

Le certificat médical est obligatoire pour la pratique de la capoeira. Pour être valable, le certificat médical doit être daté de moins de 3 ans, porter le cachet du médecin, évoquer la « Capoeira », être daté, rempli et signé par le médecin. Il doit être rendu par l'adhérent le plus rapidement possible.

Article 8 - Tenue et hygiène du capoeiriste :

Le capoeiriste doit se procurer une tenue adaptée à la pratique de son activité et permettant des mouvements amples (jean déconseillé, par exemple).

L'acquisition et l'utilisation d'un abada est vivement recommandée.

Par respect des autres et de soi-même, une hygiène corporelle rigoureuse est exigée et il est demandé de ne rien manger (chewing-gum, bonbons...).

Il est vivement conseillé d'ôter tout bijou pendant les cours (pour éviter toute détérioration et toute blessure).

Article 9 - Entraînements :

Le respect d'autrui et la politesse commencent par la ponctualité. En cas de retard, l'adhérent est prié de saluer le professeur avant d'entrer dans le cours. Modestie et humilité : Le professeur de capoeira étant un professionnel, l'adhérent s'engage à écouter attentivement sans les commenter ni les contester ses explications. Les adhérents se doivent également un respect mutuel quel que soit leur niveau de pratique.

Intervention d'urgence : En cas d'accident, l'adhérent majeur où les parents de l'adhérent autorisent un responsable à faire le nécessaire pour secourir le blessé (appel et/ou conduite chez un médecin, appel et/ou conduite à l'hôpital).

Article 10 - Discipline

La capoeira est un art martial que nous aimons pratiquer dans le respect d'autrui, la politesse, le courage, la volonté et la maîtrise de soi, la modestie et l'humilité, la sincérité et l'amitié.

Tout manquement au règlement intérieur de l'association peut entraîner une suspension de l'intéressé. Une procédure disciplinaire pourra être engagée pouvant mener à la radiation de l'adhérent.

Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation ou à la bonne marche de l'association pourra être radié par décision du Bureau après avoir été entendu et ne pourra, de ce fait, prétendre à aucun remboursement.

L'entrée au cours en état d'ivresse ou sous l'effet de drogues, ainsi que l'introduction de boissons alcoolisées et de drogues, sont strictement interdites.

Article 12 - Utilisation de l'image :

Chaque adhérent autorise que les photos, vidéos ou tout support sur lesquelles il figure, prises lors des cours, stages ou toute autre manifestation, soient utilisables par l'association. Si toutefois, pour une quelconque raison, un adhérent souhaitait que son image ne soit pas affichée ou soit retirée, il doit en faire une demande écrite et signée au bureau.

Après lecture de ce règlement intérieur, vous déclarez avoir pris connaissance des conditions relatives à la pratique de la capoeira et les avoir acceptées en cochant la case prévue sur la fiche d'inscription.